

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à Mme Judith MONTAUBAN

Date de la convocation : 01/06/2024

Mme Christelle BRILLAUD est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-06/05

OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE INFORMATIQUE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°209-19 relative à l'adoption de la charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques dans les bibliothèques et médiathèques, Considérant qu'après 5 ans d'activité en réseau, il convient de mettre à jour les documents à savoir :

Le **règlement intérieur** définit :

- les modalités d'accès aux médiathèques
- les modalités d'inscription et d'emprunt pour les usagers
- les règles en cas de retard, de perte ou détérioration de documents et la tarification pour leur remplacement
- les règles d'usages des médiathèques.

La **nouvelle version du règlement** met à jour :

- les communes, suite à la modification d'Essarts-en-Bocage
- la liste des « boîtes de retour »
- les quotas de prêt, qui ont augmenté (passage de 7 à 10 documents imprimés à la fois, suppression de la limitation de 3 DVD)
- les modalités de prêt des liseuses, conteuses et lecteurs Victor
- le nombre de réservations possibles pour les collectivités (passage de 10 à 15 documents)
- la tarification en cas de perte, détérioration ou non restitution des documents ou du matériel prêtés
- les usages qui pourront être faits des livres donnés au réseau des médiathèques par des usagers (valorisation comme papier à recyclé, dépôt dans une « boîte à livres », don à une association, vente lors d'une braderie)

La **charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques** définit :

- les ressources et services numériques disponibles
- leurs conditions d'utilisation
- les sanctions en cas de perte, détérioration ou non restitution du matériel.

La **nouvelle version de la charte** met à jour :

- les particularités d'utilisation des tablettes et liseuses et ajoute les particularités d'utilisation des lecteurs Victor (acquis en 2022 par les communes d'Essarts-en-Bocage et de St-Fulgent) et des conteuses (qui seront mises en service début juillet)
- la tarification pour le remplacement du matériel détérioré ou perdu.

Le règlement et la charte seront également soumis aux conseils municipaux des communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le règlement intérieur et la charte du réseau des médiathèques mis à jour
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application du règlement et de la charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Christelle BRILLAUD

LE MAIRE,
Emilie DUPREY

